

Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance

Séance du Conseil de Communauté du 12 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux, le douze mai, à vingt heure trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes Loire-Layon-Aubance, dûment convoqués le 5 mai 2022, se sont réunis à la salle du conseil communautaire de Thouarcé (Bellevigne en Layon).

Etaient présents : Mesdames et Messieurs :

ARLUISON Jean-Christophe	DAVIAU Nelly	LEGENDRE Jean-Claude	PETIT Didier
BAUDONNIERE Joëlle	FOREST Dominique	LUSSON Jocelyne	PEZOT Rémi
BELLEUT Sandrine	GENEVOIS Jacques	MAILLART Philippe	POISSONNEAU William
BENETTA Nicolas	GUILLET Priscille	MARTIN Maryvonne	ROULET Jean-Louis
BERLAND Yves	JOUIN-LÉGAGNEUX Carole	MEUNIER Flavien	ROUSSEAU Emmanuelle
BOET François	KASZYNSKI Jean-Luc	MICHAUD Michelle	RUILLARD Valérie
CESBRON Philippe	LAROCHE Florence	MONNIER Marie-Madeleine	SCHMITTER Marc
CHAUVIN Martine	LAVENET Vincent	NOEL Jean-Michel	SOURISSEAU Sylvie
COCHARD Jean-Pierre	LE BARS Jean-Yves	NOYER Robert	

Etaient excusés ayant donné pouvoir :

Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir	Membre absent et excusé	Membre titulaire du pouvoir
BAINVEL Marc	ARLUISON Jean-Christophe	NORMANDIN Dominique	LE BARS Jean-Yves
CHRÉTIEN Florence	MAILLART Philippe	PAPIN-DRALA Sandrine	NOEL Jean-Michel
JEAN Valérie	RUILLARD Valérie	PERRAY Manuel	BAUDONNIERE Joëlle
LEVEQUE Valérie	BOET François	VAULERIN Hugues	GUILLET Priscille

Etaient absents et excusés :

BAZIN Patrice	GALLARD Thierry	MERCIER Jean-Marc	ROBÉ PIERRE
BREBION Jeanne-Marie	LAUNAY Katia	MERIC Dominique	
BROCHARD Cécile	LEHEE Stephen	MOREAU Anne	

Assistait également à la réunion : DELOURMEL Géraldine – Directrice Générale des Services

Date de convocation :	5 mai 2022
Nombre de membres du Conseil communautaire en exercice :	53
Nombre de conseillers présents :	35
Quorum de l'assemblée :	27
Nombre de votants :	43 (dont 8 pouvoirs)
Date d'affichage :	19 mai 2022
Secrétaire de séance :	LUSSON Jocelyne

La commune de Bellevigne-en-Layon a procédé à l'arrêt de projet de son Plan Local d'Urbanisme et engage la mise à l'enquête publique du projet.

Dans le prolongement de cette élaboration, le zonage Assainissement qui est une pièce du PLU a été repris et doit également faire l'objet d'une enquête.

Monsieur le Président indique que va être réalisé une enquête publique conjointe relative à la fois :

- au projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bellevigne-en-Layon ;
- au projet d'institution de deux périmètres délimités des abords (PDA) autour des monuments historiques de la « Maison de la Dîme » et du « Moulin de la Pinsonnerie » ;
- au projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Bellevigne-en-Layon.

Cette enquête unique, selon les dispositions de l'article L 123-6 du code de l'Environnement, nécessite que « les autorités compétentes désignent d'un commun accord celle qui sera chargée d'ouvrir et d'organiser cette enquête.

Le dossier soumis à enquête publique unique comporte les pièces ou éléments exigés au titre de chacune des enquêtes initialement requises et une note de présentation non technique du projet, plan ou programme.

Cette enquête unique fait l'objet d'un rapport unique du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête ainsi que de conclusions motivées au titre de chacune des enquêtes publiques initialement requises ».

Monsieur le Président, indique que la commune de Bellevigne-en-Layon sera chargée d'ouvrir et d'organiser cette enquête.

Délibération

VU les statuts de la communauté de communes Loire Layon Aubance ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L 123-6 du code de l'Environnement ;

VU la délibération de la commune de Bellevigne en Layon du 2 mai 2022 ;

VU la nécessité de réaliser une enquête publique conjointe ;

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE :

- APPROUVE la désignation de la commune de Bellevigne-en-Layon pour ouvrir et organiser l'enquête publique unique :
 - au projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bellevigne-en-Layon ;
 - au projet d'institution de deux périmètres délimités des abords (PDA) autour des monuments historiques de la « Maison de la Dîme » et du « Moulin de la Pinsonnerie » ;
 - au projet de zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de Bellevigne-en-Layon porté par la Communauté de Communes Loire-Layon-Aubance ;
- MANDATE Monsieur le Président à la signature et à la mise en œuvre des différentes modalités d'organisation de l'enquête publique unique ;

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations,
Fait à Saint Georges-sur-Loire, le 13 mai 2022

Le Président,

Marc SCHMITTER



